

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique CAS No. EC No. No. D'Enregistrement d'REACH IUPAC.	IPA Propane-2-ol 67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25-XXXX 2 propanol	
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Solvant Rien de connu.	
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Fax Site web Email Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP GmbH Tatschenweg 1 74078 Heilbronn Allemagne +49 (0) 7131-39099-0 +49 (0) 7131-39099-229 www.micro-measurements.com mm.de@vpgsensors.com sdb@vpgsensors.com	
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	+49 (0) 89-19240 Anglias	(24 heures)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) IPA  
	Mention(s) d'Avvertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Information supplémentaire

Non applicable

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH
Propane-2-ol	>99	7664-38-2	200-661-7	01-2119457558-25-XXXX

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Dans les cas d'exposition sévère, dermatite peut se développer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin:

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

EN CAS D'INGESTION: Le produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| <p>5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'Extinction Appropriés</p> <p>Moyens d'extinction inappropriés</p> | <p>Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.</p> <p>Ne pas utiliser de jet d'eau.</p> |
| <p>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</p> | <p>Liquide et vapeurs très inflammables. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive.</p> |
| <p>5.3 Conseils aux pompiers</p> | <p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.</p> |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|---|--|
| <p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</p> | <p>Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas respirer les vapeurs.</p> |
| <p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</p> | <p>Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.</p> |
| <p>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</p> | <p>Pour autant que cela ne soit pas dangereux, isoler la source de la fuite. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Permettre aux petits déversements de s'évaporer en fournissant une ventilation adéquate.</p> |
| <p>6.4 Référence à d'autres sections</p> | <p>Voir Rubrique: 8, 13</p> |

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| <p>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</p> | <p>Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.</p> |
|---|--|

Révision: 1.0 Date: 11 Juillet 2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

<p>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités</p> <p>Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles</p>	<p>Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.</p> <p>Températures ambiantes. Stable dans les conditions normales. Agents oxydants forts, Acides et alcalins forts., Aldéhydes, Halogènes</p>
<p>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</p>	<p>Voir Rubrique: 1.2.</p>

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Propane-2-ol	67-63-0	-	-	400	980	INRS (ED 984)

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé

- 8.1.3 PNECs et DNELs

Propane-2-ol Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Orale	Inhalation	Cutanée
Ouvrier - À long terme - Effets systémiques	-	500 mg/m³	888 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - À long terme - Effets systémiques	26 mg/kg p.c. /jour	89 mg/m³	319 mg/kg p.c. /jour

Propane-2-ol Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Valeur
Milieu Aquatique	PNEC Aqua (eau de mer) 140.9 mg/l PNEC Aqua (eau douce) 140.9 mg/l PNEC sédiment d'eau douce 552 mg/kg dw PNEC sédiment marin 552 mg/kg dw
Sol	PNEC 28 Sol mg/kg dw
STP (Usine de traitement des eaux usées)	PNEC STP 2251 mg/l
Risques pour les prédateurs (Empoisonnement secondaire)	PNEC Orale 160 mg/kg food

- 8.2 Contrôles de l'exposition
 - 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
 - 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Matériaux appropriés pour exposition prolongée: Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374. Caoutchouc butyle (Épaisseur minimale: 0.5mm), Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.35mm)

Matériaux appropriés pour Protection contre les éclaboussures: Indice de protection de niveau 5 minimum, correspondant à > 240 minutes de temps de perméation, selon la norme EN 374. Polychloroprène - CR (Épaisseur minimale: 0.5mm).

Gants inadéquats: Caoutchouc naturel, Chlorure de polyvinyle - PVC

Protection respiratoire



Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore
Odeur	Odeur alcool.
Seuil olfactif	1.0 – 196.1 ppm
pH	Non fixé
Point de fusion/point de congélation	-88.5°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82.5°C
Point d'éclair	11.7 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	Non fixé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - mélange liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	LEL: 2% UEL: 13%
Pression de vapeur	44hPa @ 20°C
Densité de vapeur	Non fixé
Densité relative	0.8 g/cm ³ (H ₂ O = 1)
Solubilité(s)	Miscible dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	0.05 log Pow (25 °C)
Température d'auto-inflammabilité	455.6 °C
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	2.038 mPa s (Viscosité dynamique) 25 °C
Propriétés explosives	Non disponible.

Révision: 1.0 Date: 11 Juillet 2017

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Propriétés comburantes

Non oxydant.

9.2 Autres informations

Rien de connu

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5 Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides et alcalins forts., Aldéhydes, Halogènes
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. LD50 (oral,rat) mg/kg: 58400 (OECD 401)
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. LC50 (inhalation,rat) mg/l/4h: 10000 (OECD 403)
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50 (Cutanée, (lapin)) ml/kg bw 16.4 (OECD 402)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non-irritant pour la peau. (lapin) (Nixon G et al, 1975)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 3; Provoque une sévère irritation des yeux. Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La peau Sensibilisation (cochon d'Inde) - négative (OECD 406)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. In vitro: Négatif (OECD 476) In vivo: Négatif (OECD 474)
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. NOAEL 5000 ppm (rat) (OECD 451)
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: NOAEL 10000 mg/l Aucun effet n'a été observé à des doses plus élevées(OECD 416) Toxicité pour le développement: NOAEC 400ppm (OECD 414) STOT SE 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Dépression du système nerveux central. (OECD 403)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Rien de connu.

Révision: 1.0 Date: 11 Juillet 2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. LC50 (poisson) mg/l 10000 (OECD 203)
12.2	Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit a une forte mobilité dans le sol. Propane-2-ol: Miscible dans l'eau.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		ADR/RID	IMDG	IATA/CAO
14.1	Numéro ONU	UN 1219	UN 1219	UN 1219
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4	Groupe d'emballage	II	II	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Sans restriction
15.1.2	Règlements nationaux	Rien de connu
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation REACH de la sécurité chimique de cette substance n'est pas encore disponible

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Une nouvelle version a été publiée, toutes les sections ont été mises à jour pour tenir compte des nouvelles informations. Lisez attentivement la fiche de données de sécurité.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification harmonisée et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Propane-2-ol (CAS No. 67-63-0).

Références bibliographiques:

- Nixon G, Tyson C & Wertz W, 1975, Interspecies Comparisons of Skin Irritancy, Toxicology and Applied Pharmacology 31, 481-490 (1975)

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Révision: 1.0 Date: 11 Juillet 2017

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

NOAEL: Concentration Maximale Sans Effet Nocif Observé

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

NOAEC: concentration sans effet nocif observé

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable, Catégorie 2

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.